



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Vingt-sixième session

Genève, 26-30 janvier 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au règlement annexé à l'ADN

Autres propositions

Erreurs ou disparités dans le tableau A de l'ADN 2013 (français)

Transmis par le Gouvernement de l'Allemagne¹

1. L'Allemagne propose au Comité de Sécurité de vérifier les constatations suivantes et si nécessaire de demander aux Secrétariats de corriger les versions linguistiques 2013/2015 et d'adopter les corrections correspondantes.

Principes

1. Placement des virgules

2. Dans les noms et descriptions du tableau A de l'ADN français le placement des virgules est très divers. Différences typiques :

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2015/4.

UN 1445 CHLORATE DE BARYUM, SOLIDE

UN 1671 PHÉNOL SOLIDE

UN 1695 CHLORACÉTONE, STABILISÉE

UN 2352 ÉTHER BUTYLVINYLIQUE STABILISÉ

3. Il conviendrait d'effectuer une uniformisation.

2. Espace entre une valeur et le signe %

4. Là également il existe différentes façons de placer le signe %. En règle générale on ne trouve pas d'espace devant le signe %, toutefois dans certains cas il y a un espace avant le signe %. Dans la 18ème édition des Recommandations de l'ONU on trouve en général un espace entre le nombre et le signe %. Exemples de différences dans l'ADN :

UN 2426 NITRATE D'AMMONIUM LIQUIDE, solution chaude concentrée à plus de 80% mais à 93% au maximum

UN 3412 ACIDE FORMIQUE contenant au moins 10 % et au plus 85 % (masse) d'acide

Divergences concrètes (entre autres par rapport à la 18ème édition des Recommandations de l'ONU et par rapport à l'ADR 2013)

5. Au «nom et description» des Nos ONU suivants il y a un trait d'union incorrect qui provient probablement du "copier" d'autres sources:

0072, 0113, 0226, 0483, 1698, 1753, 1762, 1763, 1781, 1800, 1941, 1974, 2249, 2264, 2267, 2305, 2342, 2354, 2367, 2435, 2437, 2468, 2536, 2599, 2602, 2684, 2685, 2783, 2784, 2786, 2787, 2943, 3302, 3436 et 3438.

6. Aux Nos ONU suivants il y a deux traits d'union : 0391 et 2465.

7. Aux Nos ONU suivants « solides» est écrit en majuscules dans les Recommandations de l'ONU et dans l'ADR alors que dans l'ADN ce mot est en minuscules : 1578, 2239, 2261 et 2446.

8. Aux Nos ONU suivants « liquides » est en majuscules dans l'ADR et dans les Recommandations alors que ce mot est en minuscules dans l'ADN : 2306, 3409 et 3434.

9. Aux Nos ONU suivants « humidifié» est en majuscules dans l'ADR et dans les Recommandations alors que ce mot est en minuscules dans l'ADN : 3364, 3365, 3366, 3367, 3368 et 3370.

10. Autres fautes concrètes: (voir tableau ci-dessous)

N° ONU	Nr.	Nom et description du tableau A (français)	Remarque
1010	1	BUTADIÈNES STABILISÉS ou BUTADIÈNES ET HYDROCARBURES EN MÉLANGE STABILISÉS, qui, à 70 °C, a une pression de vapeur ne dépassant pas 1,1 MPa (11 bar) et dont la masse volumique à 50 °C n'est pas inférieure à 0,525 kg/l	remplacer "a" par "ont"
1139	1	SOLUTION D'ENROBAGE (traitements de surface ou enrobages utilisés dans l'industrie ou à autres fins, tels que sous-couche pour carrosserie de véhicule, revêtement pour fûts ou tonneaux)	Dans l'ADR et les Recommandations ONU le libellé est 1. "ou à d'autre fins" au lieu de "ou à autre fins" 2. à la fin "et" au lieu de "ou" avant "tonneaux".
1147	1	DECAHYDRONAPHTALÈNE	Il manque un accent aigu sur le premier E.
1408	1	FERROSILICIUM contenant 30% ou plus mais moins de 90% (masse) de silicium	Dans les Recommandations de l'ONU il y a "(masse)" après 30 %.
1581	1	BROMURE DE MÉTHYLE ET CHLOROPICRINE EN MÉLANGE contenant au plus de 2% de chloropicrine	Il faut lire "contenant plus de 2% de chloropicrine".
1816	1	PROPYLDICHLOROSILANE	Il faut lire "PROPYLTRICHLOROSILANE".
1866	5	RÉSINE EN SOLUTION, inflammable (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4 (point d'ébullition d'au plus 35 °C)	Fermer la parenthèse après "visqueux selon 2.2.3.1.4".
1958	1	DICHLORO-1,2 TÉTRAFLUORO-1,1,2,2, ÉTHANE (GAZ RÉFRIGÉRANT R 114)	La virgule derrière "1,1,2,2" n'est pas correcte.
1972	1	MÉTHANE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ ou GAZ NATUREL LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ (à haute teneur en méthane)	"(à haute teneur en méthane)" est placé devant "LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ" dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU (voir aussi UN 1971)
1975	1	MONOXYDE D'AZOTE ET TETROXYDE DE DIAZOTE EN MÉLANGE (MONOXYDE D'AZOTE ET DIOXYDE D'AZOTE EN MÉLANGE)	Sur le "E" de "TETROXYDE" il manque un "accent aigu".
1999	tous	GOUDRONS LIQUIDES, y compris les liants routiers et les cut backs <u>butimineux</u> ...	Il faut lire "bitumineux" au lieu de "butimineux".
1999	6	GOUDRONS LIQUIDES, y compris liants routiers et les cut backs bitumineux (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)	Il manque "les" avant "liants".
2037	1-3	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ) sans dispositif de détente, non rechargeables	Contrairement aux numéros 4 à 9 il n'y a pas de virgule après "(CARTOUCHES À GAZ)".

<i>N° ONU</i>	<i>Nr.</i>	<i>Nom et description du tableau A (français)</i>	<i>Remarque</i>
2377	1	DIMETHOXY-1,1 ÉTHANE	Il manque un accent aigu sur le premier E.
2794	1	ACCUMULATEURS électriques <u>remplis d'Électrolyte liquide acide</u>	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU seul "électriques" est en minuscules, le reste est en majuscules.
2795	1	ACCUMULATEURS électriques <u>remplis d'Électrolyte liquide alcalin</u>	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU seul "électriques" est en minuscules, le reste est en majuscules.
2880	1	HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ ou HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ <u>contenant</u> au moins 5,5% mais au plus 16% d'eau	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU la description commence par "avec" au lieu de "contenant".
2910	1	MATIÈRES RADIOACTIVES, QUANTITÉS LIMITÉES EN COLIS EXCEPTÉS	Il manque un accent aigu sur le "E" de "QUANTITES".
3028	1	ACCUMULATEURS électriques <u>SECS</u> CONTENANT DE L'HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU "électriques" est en majuscules et "SECS" en minuscules.
3100	1	SOLIDE COMBURANT, <u>AUTOÉCHAUFFANT</u> , N.S.A.	Alors que dans les 2.2.42.1.1, 2.2.42.1.8, 2.2.42.2, 2.2.42.3 ainsi que dans la désignation du risque subsidiaire au 4.2 du chapitre 2.2 il est question de "auto-échauffant" il y a la désignation "AUTOÉCHAUFFANT" au No ONU 3100 Pour beaucoup d'autres Nos ONU au tableau A l'orthographe n'est pas claire car on va à la ligne après "AUTO".
3175	2	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., FONDUS ayant un point d'éclair de 60 °C au plus (CHLORURE DE DIALKYL MÉTHYLAMMONIUM (C12-C18) et 2-PROPANOL)	La désignation entre parenthèses n'est pas pour le tableau A mais seulement pour le tableau C.
3318	1	AMMONIAC EN SOLUTION <u>aqueuse</u> de densité relative inférieure à 0,880 à 15 °C contenant plus de 50 % d'ammoniac	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU "aqueuse" est en majuscules.
3334	1	Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a.	Dans les Recommandations de l'ONU il y a une virgule devant "n.s.a."
3336	1-4	MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. <u>OU</u> MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ...	"OU" doit être en minuscules.

<i>N° ONU</i>	<i>Nr.</i>	<i>Nom et description du tableau A (français)</i>	<i>Remarque</i>
3337	1	GAZ RÉFRIGÉRANT R 404A (pentafluoréthane, trifluoro-1,1,1 éthane et tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, en mélange zéotropique avec environ 44% de pentafluoréthane et 52% de trifluoro,1,1,1 éthane)	À la fin de la parenthèse il faut lire "de trifluoro-1,1,1 éthane" au lieu de "de trifluoro,1,1,1 éthane".
3466	1	MÉTAUX-CARBONYLES <u>SOLIDE</u> , N.S.A.	Il faut lire "SOLIDES" au lieu de "SOLIDE".
3499	1	CONDENSATEUR électrique à double couche (<u>ayant</u> une capacité de stockage d'énergie supérieure à 0,3 Wh)	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU il est écrit "(avec une capacité...)" au lieu de "ayant une capacité...".
3506	1	MERCURE CONTENU DANS DES <u>ARTICLES</u> MANUFACTURÉS	Dans l'ADR et les Recommandations de l'ONU il est écrit "OBJETS" au lieu de "ARTICLES".